

## REGLEMENT DU CONCOURS « LES EPICES DU MONDE »

### Article 1 : OBJET

1.1.1 La société Cahier de cuisine, Société à responsabilité limitée au capital de 74855 EUR ayant son siège social au 69 rue de Chabrol 75010 PARIS et la société Sapidus Concept, SARL au capital de 37 692€ ayant son siège social au 14, rue du Fossé Blanc 92230 Gennevilliers, organisent un concours intitulé « Les épices du monde » sur le site [www.cahierdecuisine.com](http://www.cahierdecuisine.com) du 25 avril 2011 au 29 mai 2011 inclus.

1.2 Le concours est accessible à tout utilisateur (ci-après [Participant]) inscrit sur le Site, dont l'adresse Internet est <http://www.cahierdecuisine.com>. Il consiste à faire parvenir, sous format électronique, une ou plusieurs recettes de cuisine, au plus tard le 29 mai 2011 minuit inclus (date et heure françaises de connexion faisant foi).

1.3 L'Entreprise se réserve le droit d'arrêter, de modifier ou de prolonger la durée du concours, sans préavis et sans que la moindre indemnité puisse être réclamée de ce fait à l'Entreprise. Toutefois, toute modification fera l'objet d'un avenant qui sera déposé chez Maître Sandrine MANCEAU, Huissier de Justice dépositaire du règlement et sera mis en ligne sur le site [cahierdecuisine.com](http://www.cahierdecuisine.com).

1.4 La participation au concours implique de la part des joueurs l'acceptation pleine et entière du présent règlement et du principe du concours.

### ARTICLE 2 : MODALITES DE PARTICIPATION

2.1 Le concours est ouvert à toute personne physique ayant correctement rempli et validé le formulaire d'inscription présent sur le site [www.cahierdecuisine.com](http://www.cahierdecuisine.com). Les formulaires d'inscriptions incomplets ou comportant des erreurs ne seront pas pris en compte. Toute information révélée fausse ou non avenue exclurait implicitement le participant au concours. L'absence d'au moins une de ces informations entraînera l'élimination automatique de la personne sans que la clause sur la propriété intellectuelle sur le texte rédigé soit remise en cause.

2.2 Le concours est ouvert à toute personne, à l'exception des employés de Cahier de cuisine, de Sapidus et de toutes personnes ayant collaborer à sa mise en place.

2.3 En raison des spécificités du concours, la participation à cette opération se fait exclusivement par moyen électronique, en se connectant au Site.

2.4 Les Participants au concours doivent impérativement joindre une recette et une photographie dans le formulaire de soumission prévu à cet effet. Pour être admise, la **photographie** doit suivre les conditions suivantes :

- elle doit être originale et ne pas provenir d'un quelconque ouvrage ou site existant, au format papier ou électronique,
- elle doit correspondre à la recette présentée
- elle ne doit en aucun cas porter atteinte aux lois sur le copyright, les droits d'auteur et la propriété de quelque manière que ce soit.

Pour être admise, la **recette** doit suivre les conditions suivantes :

- elle doit correspondre au thème du concours : les épices du monde
- elle doit utiliser des épices proposées à la vente sur le site [www.sapidus.com](http://www.sapidus.com)
- elle doit être originale et ne pas provenir d'un quelconque ouvrage ou menu existant, au format papier ou électronique,
- elle ne doit en aucun cas être contrefaite, ni porter atteinte aux lois sur le copyright et la propriété de quelque manière que ce soit,
- elle doit être composée exclusivement d'ingrédients comestibles, entrant normalement dans la composition des mets comestibles,
- elle ne doit pas mentionner de marque de fabrique,
- elle ne doit comporter aucun contenu illicite ou injurieux

L'Entreprise se réserve le droit d'exclure toute recette ou photographie ne remplissant pas ces conditions.

2.5 En proposant une recette et une photographie dans le cadre du concours, chaque Participant confère aux organisateurs tous les droits de reproduction, de modification et d'utilisation, pour tous supports et sans limitation de durée.

### ARTICLE 3 : DEROULEMENT

3.1 Le concours a pour but de faire gagner un lot aux 3 gagnants désignés par le jury.

3.2 Le thème du concours est les Epices du Monde. Les critères de sélection du jury pour déterminer les gagnants sont : respect du thème, originalité de la recette, qualité de la photographie, variétés des ingrédients, utilisation des épices proposées à la vente sur le site [sapidus.com](http://sapidus.com). Toutes les recettes, simples ou complexes, seront lues avec intérêt.

3.3 L'annonce du concours présentée sur le site précisera : le thème du concours, la période de participation, le mode de détermination des gagnants, leur nombre et les lots à gagner.

3.5 La remise des lots se fera par voie postale directement aux adresses inscrites par les Participants. Le nom de chaque gagnant sera affiché sur le site et il en sera averti par mail. Dans le cas d'une adresse postal non valide, le Participant ne pourra pas réclamer son lot ultérieurement. Les lots ne pourront donner lieu à aucune contestation, ni à la remise de leur contre-valeur en numéraire, ni à leur échange ou remplacement. Les gagnants renoncent à réclamer à l'Entreprise tout dédommagement résultant d'un éventuel préjudice ou dommage occasionné par l'acceptation des lots. En cas de contestation, les données enregistrées dans les bases de l'Entreprise feront seules foi.

### ARTICLE 4 : DETERMINATION DES GAGNANTS

4.1 Le jury est composé de 5 personnes nommées par les sociétés organisatrices. Les personnes prenant part à la réunion de décision ne pourront avoir eux même participé au concours, ni un membre de leur famille ou de leur société.

4.2 Les gagnants seront déterminés par le jury en fonction des critères ci-dessus exposés. Chaque membre votera pour ses trois recettes préférées. Si 2 recettes obtiennent le même nombre de votes, la recette déposée en premier sur le site Cahier de cuisine sera la recette retenue.

### ARTICLE 5 : LES CADEAUX

5.1

1<sup>er</sup> prix : le premier gagnant désigné par le jury remporte : un coffret de 11 pots d'épices avec tête de moulin amovible d'une valeur de 65,70€ et un cahier de recettes personnalisé à créer sur [www.cahierdecuisine.com](http://www.cahierdecuisine.com) d'une valeur de 20€

2<sup>ème</sup> prix : le gagnant suivant remporte : un coffret de 6 pots d'épices d'une valeur de 18,60€ et un cahier de recettes personnalisé à créer sur [www.cahierdecuisine.com](http://www.cahierdecuisine.com) d'une valeur de 20€

3<sup>ème</sup> prix : le 3<sup>ème</sup> et dernier gagnant remporte : un coffret de 4 pots d'épices d'une valeur de 11,75€ et un cahier de recettes personnalisé à créer sur [www.cahierdecuisine.com](http://www.cahierdecuisine.com) d'une valeur de 20€

5.2 Les gagnants seront avertis par mail et sur le site Cahier de cuisine du résultat. Les noms, prénoms, ville et code postal des gagnants seront publiés sur le site internet de [cahierdecuisine.com](http://cahierdecuisine.com) pendant une durée laissée à la discrétion des organisateurs. Les participants seront avisés par courrier électronique de la mise en ligne de cette liste.

Les gagnants ne pourront s'opposer à une éventuelle utilisation publicitaire gratuite de leur nom et de leur recette sauf renonciation expresse à leur prix.

### ARTICLE 6 : DONNES NOMINATIVES

Conformément à la loi numéro 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et à la directive européenne n° 95/46 du 24 octobre 1995 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, les personnes participant au concours disposent d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification des

données les concernant. En conséquence, la personne qui se connecte au Site a la possibilité d'exiger que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées, les informations la concernant qui seraient inexactes, incomplètes, équivoques ou périmées.

La demande doit être adressée, par courrier simple, avec les coordonnées du demandeur, à l'adresse suivante : Cahier de cuisine, 69 rue de Chabrol 75010 Paris.

Article 7 :

Cette opération ne faisant pas appel au hasard, il ne sera procédé à aucun remboursement.

#### ARTICLE 8 : REGLEMENT

8.1 La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et de ses annexes éventuelles.

8.2 Le règlement du concours est déposé chez Maître Sandrine MANCEAU, Huissier de Justice, 130 rue Saint-Charles 75015 PARIS. Ce règlement peut être consulté dans son intégralité sur le site accessible à l'adresse <http://www.cahierdecuisine.com>.

ARTICLE 9 :

Tout litige, sur l'interprétation ou l'application du présent règlement et de ses annexes éventuelles sera tranché par les organisateurs, sans qu'aucun recours ne puisse être exercé.

Détermination des gagnants : la détermination des recettes lauréates se fera par vote d'un jury composé de Philippe TOINARD (chroniqueur gastronomique), Sophie FOURRIER (co-fondatrice cahierdecuisine.com), Franck GUIGNOCHAU (fondateur sapidus.com), Christian ETCHEBEST (chef du Troquet à Paris), Bruno DOUCET (chef de la Régalade à Paris).